



Mon bailleur ne veut pas me délivrer la quittance de loyer

Par **HEA**, le **29/06/2016** à **11:36**

j'habite un HLM à Marseille géré par HMP. J'ai réglé mon loyer de Mai 2016 depuis le 08/06/2016. et j'ai fait la demande de quittance par mail et en Lettre recommandée mais le bailleur me répond qu'il ne peut pas me délivrer une quittance du mois de Mai 2016 avant la fin du mois de juin 2016 car son système est automatisé.

J'avais besoin urgemment de cette pièce là qui fait partie de mon dossier de prêt immobilier concernant le partie PTZ dont je suis éligible. Ma banque dit que sans cette pièce pas d'édition d'offre.

Conséquence: Dossier en attente au niveau de la banque, le promoteur me fait comprendre qu'il m'a donné du temps suffisant, il va appliquer les conditions suspensives (je n'ai pas eu le financement dans les délais impartis)

Ma question: Puis je me retourner contre les HMP si je viens à louper mon prêt ou si le bailleur venait à appliquer les clauses comme il l'envisage car je perd l'appartement et je dois recommencer les recherches d'un autre bien?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **cocotte1003**, le **29/06/2016** à **13:00**

Bonjour, ça tombe bien on est en fin de mois, vous allez à l'agence la réclamer, cordialement